

CONTROLEUR FINANCIER

Par arrêté du Ministre des Finances du 16 avril 1974 :

Monsieur Hédi Hamza, Chef de Service d'Administration Centrale au Ministère des Finances est chargé du contrôle financier auprès de l'Office des Logements Militaires, en remplacement de Monsieur Mustapha Mazigh.

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE**LISTE D'APTITUDE**

Au grade de Contrôleur des Affaires Economiques

ANNEE 1974

Abderrazak Ben M'Rad

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté des Ministres des Finances et de l'Agriculture et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Plan du 5 janvier 1974, modifiant l'arrêté du 20 octobre 1970, relatif à la fixation des taux des subventions et prêts à accorder aux exploitants agricoles au titre de l'encouragement au développement de l'élevage et de la production fourragère.

Rectificatif au Journal Officiel de la République Tunisienne No 1 des vendredi 4 et mardi 8 janvier 1974.

(page 20, tableau fixant les taux des subventions et prêts pour l'acquisition de reproducteurs : 4ème colonne, 6ème, 7ème, 8ème, 10ème et 11ème ligne).

Au lieu de :

60
70
60
.....
70
65

Lire :

70
60
70
.....
65
60

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**MAITRES DE CONFERENCES**

Par décret N° 74-477 du 17 avril 1974 :

Monsieur le Docteur Zegaya Mohamed est nommé à compter du 1er janvier 1974, maître de conférences agrégé (Physiologie) à la Faculté de Médecine de Tunis.

TABEAU COMPLEMENTAIRE D'AVANCEMENT

Rectificatif paru au Journal Officiel de la République Tunisienne No 2 du 11 janvier 1974 :

ANNEE 1972

Page 60

Commis d'Administration

Au lieu de :

Pour le 6ème échelon :

Ben Saad Abdessatar, à compter du 2 décembre 1972
Sofii Hassen Taoufik, à compter du 13 octobre 1972

Lire :

Pour le 6ème échelon :

Ben Saad Abdessatar, à compter du 1er décembre 1972
Soufi Hassen Taoufik, à compter du 13 octobre 1973

Au lieu de :

Pour le 5ème échelon :

Khediri Abdesslem, à compter du 8 août 1972

Lire :

Pour le 5ème échelon :

Hedhri Abdesslem, à compter du 8 août 1972

ANNEE 1973

Pages 61, 62 et 63

Commis d'Administration

Au lieu de :

Pour le 10ème échelon :

Handous Tahar, à compter du 27 août 1973

Lire :

Pour le 10ème échelon :

Handous Tahar, à compter du 27 octobre 1973

Au lieu de :

Pour le 9ème échelon :

Limam Mohamed Mlouka, à compter du 1er août 1973

Lire :

Pour le 9ème échelon :

Limam Mohamed Mlouka, à compter du 1er mai 1973

Au lieu de :

Pour le 8ème échelon :

Djaziri Abdelkader, à compter du 25 juin 1973

Lire :

Pour le 8ème échelon :

Djaziri Abdelkader, à compter du 6 juin 1973

Au lieu de :

Pour le 6ème échelon :

Jellassi Dalila, à compter du 1er septembre 1973

Loussaïef Mohamed Moncef, à compter du 13 octobre 1973

Lire :

Pour le 6ème échelon :

Jellassi Dalila, à compter du 1er décembre 1973

Loussaïef Mohamed Moncef, à compter du 13 octobre 1972

Au lieu de :

Pour le 5ème échelon :

Saadaoui Hédi, à compter du 13 avril 1973

Ayadi Saïda, à compter du 8 mai 1973

Lire :

Pour le 6ème échelon :

Saadaoui Hédi, à compter du 13 octobre 1973

Pour le 5ème échelon :

Ayadi Saïda, à compter du 8 mai 1972

Au lieu de :

Pour le 5ème échelon :

Boudhina Najet, à compter du 4 décembre 1973

Laribi Mohamed, à compter du 1er décembre 1973

Ben Othman Mohamed Tahar, à compter du 18 décembre 1973

Ben Khediri Ali, à compter du 8 août 1973

Dridi Jalloul, à compter du 1er juillet 1973

Malek Mohamed, à compter du 1er janvier 1973

Gouiaa Hédi, à compter du 13 décembre 1973

Saadaoui Hédi, à compter du 13 avril 1973

Lire :

Pour le 5ème échelon :

Boudhina Najet, à compter du 4 décembre 1972

Laribi Mohamed, à compter du 1er décembre 1972

Ben Othman Mohamed Moncef, à compter du 18 décembre 1973

Ben Khediri Ali, à compter du 8 août 1972

Dridi Jalloul, à compter du 1er juin 1973

Halek Mohamed, à compter du 1er janvier 1973

Gouiaa Hédi, à compter du 8 août 1972

Saadaoui Hédi, à compter du 13 avril 1972

Dactylographes

Au lieu de :

Pour le 8ème échelon :

Sayeh Hédi, à compter du 1er juillet 1973